Société Publique Locale

CHAMBLEY Planet'air LAC DE madine

AVIS DE PUBLICITE ET DE MISE EN CONCURRENCE EN VUE DE L'ATTRIBUTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE PRECAIRE

LOCATION DE L'ANNEXE ROUGE ET OCCUPATION DES ABORDS DU HANGAR 810

Nom et adresse de la personne morale : Société Publique Locale Chambley – Madine
Correspondant : Olivier TORDO
Tour de contrôle, Aérodrome de Chambley 54470 HAGEVILLE
Téléphone : 06-82-24-97-77
@ : olivier.tordo@chambley-madine.com

Objet : La Région Grand-Est et la société publique locale (SPL) Chambley - Madine souhaitent voir s'installer sur l'aérodrome de Champley Planet Air une activité sportive de plein air.

Cadre juridique : Ordonnance du 19 avril 2017 et jurisprudence européenne qui incitent à mettre en œuvre une procédure de publicité et de mise en concurrence.

Date de début d'occupation et durée : 1er octobre 2026 pour une durée de 5 (cinq) ans

Situation et désignation du bien : Annexe rouge du Hangar 810 à Hageville et abords du Hangar 810 (cf. plan en PJ) appartenant au domaine privé de la Région

Attentes de la Région Grand Est et de la SPL Chambley-Madine :

- Associations ou entreprises
- Notoriété, dynamisme et rayonnement de la base aérienne par une diversification de ses activités
- Valorisation d'espaces souvent inutilisés

Les candidats s'engagent à :

- Exercer une activité régulière
- Organiser des rassemblements, initiations, compétitions…
- Ne pas effectuer de sous-location
- Respecter les mesures prévues en termes de surveillance et de sécurité ainsi que de propreté, d'hygiène du site et de protection de son environnement
- Respecter la police générale du site
- Informer la direction de l'aérodrome ou la SPL de tout changement significatif ou difficulté rencontrée
- Respecter les lieux et les personnes y travaillant
- Justifier avoir contracté toute assurance nécessaire à couvrir leur responsabilité

- Être à jour dans les règlements selon les délais de paiement
- Ne pas enfreindre le bon déroulement de manifestations évènementielles
- Démontrer sa capacité financière à s'acquitter des loyers

Redevance (sous réserve de validation des tarifs par la commission permanente de la Région Grand Est) :

- Annexe rouge : 4 000€ HT par année d'occupation
- Abords du hangar 810 : 5 000€ HT/an (avec possibilité de négocier une progressivité sur la période)

Présentation des offres, documents à fournir :
Remise d'un mémoire justificatif présentant le projet et contenant :

- Une lettre de motivation du candidat précisant son statut juridique et sa qualité à agir ;
- Les références et compétences du candidat dans le domaine exercé, avec présentation des moyens humains et d'un organigramme ;
- Les attestations de régularité fiscale et sociale de la situation du ou des dirigeants de la structure candidate ;
- Une déclaration sur l'honneur du ou des dirigeants de n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale ni d'aucune sanction civile ou administrative de nature à être interdit soit d'exercer une activité commerciale, soit de gérer, d'administrer ou de diriger une personne morale ;
- Une note de présentation exhaustive du projet : description détaillée des activités, identification des espaces demandés avec justification des surfaces sollicitées, ambitions, indication chiffrée le cas échéant des investissements prévus, compte d'exploitation prévisionnel et plan d'affaires détaillé couvrant la durée du bail.

Les candidats pourront apporter toutes informations qu'ils jugeront utiles pour la compréhension de leur offre.

Condition de remise des candidatures :

Les offres, rédigées en langue française, seront à adresser (au choix) :

- Sous format dématérialisé à l'adresse julie.martinot@chambley-madine.com
- En lettre recommandée avec accusé de réception à la Société Publique Locale Chambley-Madine, Maison de Madine, 55210 NONSARD-LAMARCHE
- A déposer sous forme de dossier papier contre récépissé à la Société Publique Locale Chambley-Madine, Maison de Madine, 55210 NONSARD-LAMARCHE

Date limite de remise des offres : 31 juillet 2026 à 12h

Demande de renseignements : Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours du montage de leur dossier, les candidats devront faire parvenir, avant le 15/07/2026, une demande écrite formulée par mail à l'adresse solene.louis-gautron@chambley-madine.com

Visites : Les candidats désirant reconnaitre les lieux doivent en formuler la demande auprès de la direction de la SPL Chambley-Madine – 06.72.93.41.54. Les visites seront organisées sur rendez-vous.

Critères de jugement

Les décisions d'attribution se baseront sur les qualités du candidat et de son projet, sa solidité et ses ambitions en lien avec les attentes de la Région et de la SPL, telles que précisées ci-avant.

Seront notamment pris en compte :

- ✓ Les motivations du porteur de projet pour s'implanter sur l'aérodrome ;
- ✓ Compétences et expérience dans le domaine exercé ;
- ✓ La contribution du projet à la notoriété et au dynamisme du site ;
- ✓ Les partenariats envisagés ;
- ✓ La pertinence du budget prévisionnel et du plan d'affaires exposés.

La SPL se réserve le droit d'organiser une audition des candidats.

PLAN :